

# Message du Conseil d'administration de votre SICAV

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que le compartiment JPMorgan Investment Funds – Global Macro Balanced Fund, dans lequel vous détenez des actions, sera absorbé par le compartiment JPMorgan Investment Funds – Global Macro Fund. **Le motif de la fusion et les trois options qui s'offrent à vous sont exposés ci-après.**

Veillez prendre connaissance des informations importantes vous étant communiquées ci-dessous. Pour toute question, veuillez contacter notre siège social ou votre représentant local.



Jacques Elvinger *Pour le Conseil d'administration*

## Fusion de compartiments – ordres acceptés jusqu'au 10 juillet 2018 à 14 h 30 (CET)

**Motif de la fusion** Le Conseil estime que la stratégie d'investissement plus flexible du compartiment absorbant est susceptible de générer de meilleures performances dans des conditions de marché changeantes et défavorables, et, partant, de meilleures perspectives de croissance.

### LA FUSION

**Date de la fusion** 13 juillet 2018

**Date limite de réception des ordres de conversion/rachat** 10 juillet 2018 à 14 h 30 (CET)

**Votre compartiment** JPMorgan Investment Funds – Global Macro Balanced Fund

**Compartiment absorbant (compartiment avec lequel votre compartiment va être fusionné)** JPMorgan Investment Funds – Global Macro Fund

### LA SICAV

**Nom** JPMorgan Investment Funds

**Forme juridique** SICAV

**Type de fonds** OPCVM

**Siège social**  
6, route de Trèves  
L-2633 Senningerberg, Luxembourg

**Téléphone** +352 34 10 1

**Fax** +352 2452 9755

**Numéro d'enregistrement (RCS Luxembourg)**  
B 49 663

### VOS OPTIONS

**1 Ne solliciter aucune intervention. Vos actions seront automatiquement échangées contre des actions du compartiment absorbant.** Les actions de votre compartiment toujours en votre possession après la date limite seront échangées contre des actions du compartiment absorbant.

**2 Demander la conversion de votre investissement dans un autre compartiment.** Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite. Veuillez lire attentivement le Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de tout compartiment dans lequel vous envisagez de convertir votre investissement. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au prospectus.

**3 Demander le rachat de votre investissement.** Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite.

**Nous vous invitons à passer ces options en revue avec votre conseiller fiscal et votre conseiller financier.** Toutes ces options peuvent avoir des conséquences fiscales.

**Quelle que soit l'option que vous choisissez, aucune commission de rachat ou de conversion ne vous sera imputée.**

Un certificat de fusion vous sera envoyé par voie postale dans les 10 jours suivant la date de la fusion. De plus amples informations, dont le rapport de fusion du réviseur d'entreprises de la SICAV, le DICI, le prospectus et les derniers rapports financiers des deux compartiments, sont disponibles à l'adresse [www.jpmorganassetmanagement.lu](http://www.jpmorganassetmanagement.lu) ou auprès du siège social. Une version électronique du présent avis est disponible sur le site Internet [www.jpmorganassetmanagement.lu](http://www.jpmorganassetmanagement.lu).

## Calendrier et implications de la fusion

La présente section fournit les informations clés relatives à la fusion. Des informations complémentaires sont disponibles dans la comparaison détaillée des compartiments ci-dessous ainsi que dans les DICI et prospectus respectifs. Par souci de commodité, veuillez trouver ci-joint le DICI relatif au compartiment absorbant.

### Dates clés

**10 juillet 2018 à 14 h 30 (CET)**

Date limite de réception des ordres de transaction.

**13 juillet 2018**

La fusion est effectuée ; les actions sont échangées.

**16 juillet 2018**

Vous pouvez placer des ordres de transaction sur les nouvelles actions.

Lors de la fusion, tous les actifs, passifs et revenus de votre compartiment seront transférés vers le compartiment absorbant, et votre compartiment cessera d'exister.

Toutes les actions restantes au sein de votre compartiment à la date de la fusion seront échangées gratuitement contre des actions de la classe d'actions équivalente du compartiment absorbant à l'aide du ratio d'échange. Le ratio d'échange est arrondi à 7 décimales et se fonde sur la valeur liquidative en vigueur ce jour pour les deux compartiments, exceptionnellement arrondie aux fins de la fusion à 6 décimales. Le calcul du ratio d'échange sera validé et documenté dans le rapport de fusion préparé par le réviseur d'entreprises de la société, rapport qui sera disponible sur demande.

La valeur totale des actions que vous détenez dans votre compartiment sera identique à celle des nouvelles actions reçues dans le compartiment absorbant, sous réserve d'arrondis, mais leur nombre pourra être différent.

## Impact

### Principales différences de politique d'investissement entre votre compartiment et le compartiment absorbant

- Alors que votre compartiment est limité eu égard à la part de chaque catégorie d'actif qu'il peut détenir, le compartiment absorbant est contraint par son niveau de volatilité vis-à-vis de l'indice MSCI All Country World.
- Le compartiment absorbant peut recourir dans une plus large mesure à des produits dérivés, y compris des swaps de rendement total, afin d'offrir une source de performance supplémentaire et une protection potentielle dans des conditions de marché défavorables.
- Le compartiment absorbant investit dans des actifs libellés dans n'importe quelle devise et une part substantielle de ses actifs sera couverte en USD au niveau du portefeuille. Des classes d'actions couvertes en euros seront toutefois disponibles.

### Avantages potentiels

- La stratégie d'investissement plus flexible du compartiment absorbant est susceptible de générer de meilleures performances dans des conditions de marché changeantes et défavorables, et, partant, de meilleures perspectives de croissance.
- La fusion vous permettra d'investir dans un compartiment plus grand avec un potentiel d'économies d'échelle via une diminution des frais administratifs et d'exploitation.

### Inconvénients potentiels

- Les dépenses ponctuelles associées aux coûts de transaction seront supportées par votre compartiment. Par ailleurs, un ajustement de prix pourra être appliqué à tout solde de trésorerie transféré vers le compartiment absorbant à la date de la fusion conformément aux dispositions du Prospectus.
- A la date de la fusion et au cours des deux jours ouvrables précédents, vous ne pourrez pas souscrire, convertir ou demander le rachat des actions de votre compartiment.

### Autres remarques

- Votre compartiment ne supportera aucuns frais légaux, de conseil ou administratif supplémentaires au titre de la fusion.
- En raison de l'utilisation accrue des produits dérivés et de la méthode de calcul de

l'exposition globale différente nécessaire à la mise en œuvre de la stratégie du compartiment absorbant, son SRRI est supérieur à celui de votre compartiment (respectivement 5 et 3).

- Alors que votre compartiment calcule son exposition globale via la méthode de la Valeur en Risque relative (avec un niveau de levier attendu de 250%), le compartiment absorbant utilise pour ce faire la méthode de la Valeur en Risque absolue (avec un niveau de levier attendu de 500%).
- Bien que le portefeuille de votre compartiment présente quelques similitudes avec celui du compartiment absorbant, un certain rééquilibrage des actifs sera nécessaire et tout ou partie des actifs de votre compartiment pourront être détenus sous forme de liquidités pendant une courte durée en préparation de la fusion. Votre compartiment pourra dès lors afficher une exposition moindre aux marchés, avec à la clé un impact positif ou négatif sur la performance. Il est prévu que ce rééquilibrage du portefeuille débutera au plus tôt 10 jours ouvrables avant la date de fusion.
- Les données de performance de votre compartiment et du compartiment absorbant figurent dans le DICI ou la fiche signalétique correspondante, disponible dans la bibliothèque de documents à l'adresse [jpmorganassetmanagement.lu](http://jpmorganassetmanagement.lu).

## Comparaison des compartiments

Ce tableau compare les informations relatives à votre compartiment et au compartiment absorbant. Sauf mention contraire, les termes de ce tableau ont la signification qui leur est donnée dans le prospectus correspondant.

- **Les informations figurant dans une colonne** concernent uniquement le compartiment dont le nom est repris en haut de cette colonne.
- **Les informations qui s'étalent sur les deux colonnes** concernent les deux compartiments.

JPMorgan Investment Funds –

**Global Macro Balanced Fund**

JPMorgan Investment Funds –

**Global Macro Fund**

### Investissements et risques

#### Objectifs et politiques d'investissement

Offrir une appréciation du capital supérieure à celle de son indice de référence en investissant essentiellement dans des titres du monde entier et en ayant recours à des instruments financiers dérivés le cas échéant.

Le Compartiment investira au moins 67% de ses actifs (hors liquidités et quasi-liquidités), directement ou par le biais d'instruments financiers dérivés, dans des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements ou leurs agences et dans des actions du monde entier.

Le Compartiment peut également détenir de la dette d'entreprise.

Les émetteurs des titres peuvent être établis dans un quelconque pays, y compris sur les marchés émergents.

Le Gestionnaire financier pourra moduler les allocations d'actifs en fonction des conditions du marché et le Compartiment pourra investir entre 10 et 50% de ses actifs (hors liquidités et quasi-liquidités) dans des actions et entre 50 et 90% de ses actifs (hors liquidités et quasi-liquidités) dans des titres de créance, y compris des obligations convertibles.

Le Compartiment peut investir dans des titres de catégorie inférieure à « investment grade » et des titres non notés. Toutefois, les titres de créance afficheront généralement une qualité de crédit moyenne correspondant à la catégorie « investment grade » selon les critères d'une agence de notation indépendante telle que Standard & Poor's.

Le Compartiment utilise un processus d'investissement fondé sur la recherche macroéconomique pour identifier les opportunités et les thèmes d'investissement à l'échelle mondiale. Afin de dynamiser les rendements, le Gestionnaire

Offrir, sur un horizon à moyen terme (2 à 3 ans), un rendement supérieur à celui de son indice de référence monétaire en investissant dans des titres du monde entier et, le cas échéant, en ayant recours à des instruments financiers dérivés. Le Compartiment vise une volatilité inférieure à deux tiers de celle du MSCI All Country World (Total Return Net).

Le Compartiment investira essentiellement, directement ou par le biais d'instruments financiers dérivés, dans des titres de créance, des actions, des titres convertibles, des dépôts auprès d'établissements de crédit et des instruments du marché monétaire. Les émetteurs de ces titres peuvent être établis dans un quelconque pays, y compris sur les marchés émergents.

Le Compartiment peut également investir dans des titres de catégorie inférieure à « investment grade » et des titres non notés.

Le Compartiment utilise un processus d'investissement fondé sur la recherche macroéconomique pour identifier les opportunités et les thèmes d'investissement à l'échelle mondiale. Il adopte une approche flexible de l'allocation d'actifs et peut avoir recours à des positions longues et courtes (par le biais d'instruments financiers dérivés) afin de modifier son exposition à différents marchés et classes d'actifs en fonction des conditions de marché et des opportunités. Les allocations pourront varier sensiblement et il se peut que l'exposition à certains marchés, secteurs ou devises soit plus concentrée par moments.

Le Compartiment pourra utiliser des instruments financiers dérivés pour atteindre son objectif d'investissement. Ces instruments peuvent également être utilisés à des fins de couverture. Ceux-ci peuvent notamment prendre la forme de futures, d'options, de contrats financiers avec

financier adopte une approche flexible de l'allocation d'actifs et peut avoir recours à des positions longues et courtes (par le biais d'instruments financiers dérivés) de manière à adapter ses allocations en fonction des circonstances de marché et des opportunités. Par conséquent, il se peut que l'exposition nette (longue ou courte) du Compartiment à certains marchés, secteurs ou devises varie de manière ponctuelle.

Le Compartiment pourra utiliser des instruments financiers dérivés pour atteindre son objectif d'investissement. Ces instruments peuvent également être utilisés à des fins de couverture. Ceux-ci pourront notamment prendre la forme de futures, d'options, de contrats à terme (forwards) sur instruments financiers et d'options sur ces contrats, de titres liés à des événements de crédit (credit-linked instruments), et de « swaps », ainsi que d'autres instruments dérivés à revenu fixe, de change et de crédit.

A des fins de couverture ou de gestion efficace de portefeuille, l'exposition nette du Compartiment peut dépasser 100%.

Des liquidités et quasi-liquidités pourront être détenues à titre accessoire. Le Compartiment peut également investir dans des OPCVM et autres OPC.

Si la devise de référence du Compartiment est l'EUR, cela n'empêchera pas pour autant certains actifs d'être libellés dans d'autres devises. L'exposition en devises pourra faire l'objet d'une couverture.

paiement d'un différentiel (CFD), de Swaps de rendement total, de produits dérivés de gré à gré et d'autres instruments financiers dérivés.

Le Compartiment peut également investir dans des OPCVM et autres OPC.

Si la devise de référence du Compartiment est l'USD, cela n'empêchera pas pour autant certains actifs d'être libellés dans d'autres devises. L'exposition en devises de ce compartiment pourra faire l'objet d'une couverture.

L'ensemble des investissements susmentionnés seront effectués dans le respect des limites stipulées à l'Annexe II « Restrictions et pouvoirs d'investissement ».

**Catégorie de rendement et de risque**

JPM Global Macro Balanced A (acc) – USD : 4  
Pour toutes les autres classes : 3

Toutes les classes : 5

*Note : le risque est mesuré sur une échelle de 7 points, où la Catégorie 1 indique un risque plus faible (mais pas l'absence de risque) et un potentiel de rendement inférieur et la Catégorie 7 indique un risque plus élevé et un potentiel de rendement supérieur.*

**Facteurs de risque**

- Le portefeuille du Compartiment peut être concentré sur plusieurs secteurs, marchés et/ou devises et y présenter une exposition nette longue ou courte. De ce fait, le Compartiment pourra s'avérer plus volatil qu'un fonds plus largement diversifié.
- Dans des conditions de marché exceptionnelles, il se peut que le Compartiment ne puisse pas respecter le niveau de volatilité indiqué dans l'objectif d'investissement et la volatilité réalisée peut donc s'avérer plus forte que prévu.
- La valeur de votre investissement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas votre capital de départ.
- Les cours des actions peuvent augmenter ou diminuer en fonction de la performance de sociétés individuelles et des conditions de marché.
- Les titres de créance peuvent être soumis à d'importantes fluctuations de cours dictées par l'évolution des taux d'intérêt, ainsi que par la qualité de crédit de leur émetteur. Les émetteurs de titres de créance peuvent faillir à leurs obligations de paiement ou la note des titres peut être abaissée. Ces risques sont plus marqués dans le cas de la dette émergente et des titres de catégorie inférieure à « investment grade ».
- Par ailleurs, les marchés émergents peuvent être sujets à une plus grande instabilité politique, réglementaire et économique, des normes moins avancées en matière de conservation d'actifs et de règlement des transactions, un manque de transparence et des risques financiers plus importants. Les devises émergentes peuvent s'avérer volatiles. La dette émergente et les titres de catégorie inférieure à « investment grade » peuvent également afficher une volatilité plus forte et s'avérer moins liquides que leurs homologues des marchés développés et de catégorie « investment grade » respectivement.
- La qualité de crédit des titres de créance non notés n'est pas mesurée selon les critères d'une

agence de notation indépendante.

- Les obligations convertibles sont soumises aux risques de crédit, de taux d'intérêt et de marché susmentionnés associés à la fois aux obligations et aux actions, ainsi qu'aux risques spécifiques aux titres convertibles. Les obligations convertibles peuvent également s'avérer moins liquides que les actions sous-jacentes.
- Les cours des instruments financiers dérivés peuvent être volatils. Ceci est dû au fait qu'une faible variation du cours de l'actif sous-jacent peut entraîner une variation nettement plus marquée du cours de l'instrument financier dérivé correspondant. Par conséquent, l'investissement dans ce type d'instruments peut se solder, pour le Compartiment, par une perte supérieure au montant investi.
- Certains instruments financiers dérivés négociés en Bourse peuvent s'avérer illiquides, et il se peut donc qu'il soit nécessaire de les conserver jusqu'à maturité. Cela peut avoir un effet négatif sur le rendement du Compartiment.
- La perte potentielle liée à une position vendeuse sur un actif peut être illimitée dès lors qu'il n'existe aucun plafond à la hausse potentielle de son cours. La vente de titres à découvert peut être sujette à une évolution du cadre réglementaire défavorable à l'investisseur.
- Les fluctuations des taux de change peuvent avoir un impact négatif sur la performance de votre investissement. La couverture du risque de change visant, le cas échéant, à minimiser les effets des mouvements de devises peut ne pas donner les résultats escomptés.
- Des informations plus détaillées concernant les risques figurent à l'Annexe IV « Facteurs de risque ».

<b>Indice de référence</b>	70% JPM Government Bond Global (Total Return Gross) couvert en EUR/ 30% MSCI World (Total Return Net) couvert en EUR	ICE 1 Month USD LIBOR
<b>Devise de base</b>	EUR	USD
<b>Frais</b>		
<b>Frais d'entrée maximums*</b>	A : 5,00% C : Zéro D : 5,00% X : Zéro	I : Zéro
<b>Frais de sortie maximums</b>	A : 0,50% C : Zéro D : 0,50% X : Zéro	I : Zéro
<b>Commission annuelle de gestion et de conseil</b>	A : 1,25% C : 0,60% D : 1,25% X : Zéro	I : 0,60%
<b>Commission de distribution</b>	A : Zéro C : Zéro D : 0,45% X : Zéro	I : Zéro
<b>Frais administratifs et d'exploitation</b>	A : 0,20% max C : 0,15% max D : 0,20% max X : 0,10% max	I : 0,11% max
<b>Commission de performance</b>	Toutes les classes : néant	

## Structure

<b>Clôture de l'exercice social</b>	31 décembre
<b>Société d'investissement</b>	JPMorgan Investment Funds
<b>Date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires</b>	Le dernier vendredi d'avril à 12 h 00 ou, si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, le jour ouvrable suivant.

## ETAPES SUIVANTES

**Echange de vos actions en actions du compartiment absorbant** : aucune action n'est requise. Toutes les actions que vous détenez dans votre compartiment à la date de la fusion seront automatiquement échangées.

**Conversion ou rachat de tout ou partie de vos actions** : envoyez vos ordres de transaction selon les modalités habituelles, ou faites-les directement parvenir au siège social (coordonnées en page 1).

Veillez noter que, même lors des périodes au cours desquelles les commissions de conversion et de rachat ne sont pas facturées, toutes les autres conditions et restrictions relatives à la conversion et au rachat, telles que détaillées dans le prospectus, restent d'application.

**Pour plus d'informations** : vous pouvez obtenir un exemplaire gratuit des modalités de fusion communes provisoires, du rapport de fusion du réviseur d'entreprises, du prospectus, des derniers rapports financiers et du DICI en envoyant une demande par e-mail à l'adresse [requests@jpmorganfundssicav.com](mailto:requests@jpmorganfundssicav.com) ou par lettre postale au siège social (coordonnées en page 1).

## Dates clés

**10 juillet 2018 à 14 h 30 (CET)**

Date limite de réception des ordres de transaction.

**13 juillet 2018**

La fusion est effectuée ; les actions sont échangées.

**16 juillet 2018**

Vous pouvez placer des ordres de transaction sur les nouvelles actions.

*Représentant en Suisse : JPMorgan Asset Management (Suisse) Sàrl, Dreikönigstrasse 21, 8002 Zurich. Service de paiement en Suisse : J.P. Morgan (Suisse) SA, 8 rue de la Confédération, 1204 Genève. Le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.*